



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Délais d'attente pour l'accès aux centres de traitement de la douleur

Question écrite n° 4192

Texte de la question

Mme Élise Leboucher appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur les délais d'attente pour l'accès aux centres de traitement de la douleur. L'accès à une médecine d'évaluation et de traitement de la douleur est un besoin essentiel pour nombre de patients souffrant de douleurs chroniques. C'est notamment le cas pour les personnes atteintes de fibromyalgie, de cancers ou de pathologies qui occasionnent des souffrances physiques aiguës, persistantes et diffuses. Ces personnes ont un besoin impérieux d'accès à un suivi médical régulier de soins anti-douleurs. Pourtant, il s'avère que l'accès effectif à ce suivi régulier se trouve entravé par de très longs délais d'attente. Des témoignages de patients font état de délais pouvant fréquemment dépasser les 6 mois avant de pouvoir obtenir un premier rendez-vous auprès des centres d'évaluation et de traitement de la douleur du centre hospitalier du Mans et du Pôle santé sud. Ces délais d'attente supérieur à 6 mois sont d'ailleurs confirmés de manière tout à fait transparente. Les équipes médicales et paramédicales des différents établissements du territoire œuvrent pourtant au maximum de leurs possibilités pour répondre au mieux aux besoins des patients concernés. En 2024, pour le Pôle santé sud, ce sont ainsi 2 550 consultations qui ont été réalisées pour un total de 1 580 patients suivis. Cependant, malgré cet engagement quotidien des personnels de la médecine de la douleur, les moyens existants ne permettent pas d'empêcher ces longs mois d'attente avant l'obtention d'un premier rendez-vous et le début d'un suivi. Ces délais s'expliquent pour majeure partie par les difficultés rencontrées par les différents établissements pour recruter des médecins algologues détenteurs d'une capacité « douleur », en nombre suffisant. Cette pénurie médicale est elle-même la conséquence d'un nombre insuffisant de médecins formés dans la spécialité. Ces délais sont totalement incompatibles avec les besoins des patients qui se retrouvent ainsi laissés dans l'attente avec des souffrances physiques parfois extrêmement intenses. Cette situation ne peut rester en l'état, il s'agit d'une question de dignité. Une action doit être menée par le ministère de la santé et les ARS, pour que les services de santé puissent être en capacité de réduire ces délais d'attente de manière conséquente et ainsi de redonner aux patients concernés la possibilité de recevoir en temps utile les soins qui leur sont indispensables pour améliorer leur qualité de vie. Elle lui demande donc quelle action il entend mettre en œuvre pour enrayer cette problématique de durée excessive d'attente d'accès à un premier rendez-vous dans un centre d'évaluation et de traitement de la douleur.

Données clés

Auteur : [Mme Élise Leboucher](#)

Circonscription : Sarthe (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4192

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2025](#), page 946